

Informations aux parents d'enfants nés en 2015  
ainsi qu'aux parents d'enfants en âge d'être scolarisés non inscrits à l'école primaire de Ventron

Démarches à accomplir si vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école pour l'année scolaire 2018/2019.

1. Présentez-vous à la mairie du **lundi 23 avril 2018 au vendredi 4 mai 2018** (aux heures d'ouverture) munis des trois documents suivants :

- Livret de famille,
- Document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (antidiphtérique, anti-tétanique, antipoliomyélitique) ou attestant d'une contre-indication,
- Justificatif de domicile.

➤ *Un certificat d'inscription vous sera délivré.*

2. Présentez-vous à l'école maternelle entre 16 heures et 17 heures

**Lundi 7 mai 2018            ou            Mardi 22 mai 2018**

En cas d'empêchement, prendre rendez-vous auprès du Directeur (03.29.24.18.48)

Munissez-vous des documents suivants :

- Certificat d'inscription délivré par la mairie,
- Livret de famille,
- Un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires.

Le Directeur,  
G.GRISWARD

